

CHERS PROPRIÉTAIRES,



Nous sommes tous attachés à notre environnement forestier, à notre domaine unique par sa taille (la moitié de la ville de Lamorlaye, l'équivalent de la ville de Coye-la-Forêt), et par sa proximité avec Paris. Aucun de vos amis, ni

visiteurs ne restent indifférents lorsqu'ils découvrent ce lieu boisé, cette ville de parcs. Cependant ce paysage est fragile. Il nécessite l'attention de tous et doit être protégé durablement dans un contexte actuel défavorable à son maintien : extension du Grand Paris, soutien du gouvernement à la densification de l'habitat, caducité des règles d'urbanisme limitant les constructions.

La protection du Lys-Chantilly est un des objets de l'ASLC.

Ainsi chacun d'entre vous a reçu mi-décembre, la proposition de modification du cahier des charges rédigée par le conseil syndical de l'ASLC. Ces modifications sont essentielles pour assurer la pérennité de notre domaine : interdiction de construction de logements collectifs, limitation des divisions des lots, obligation de replantation après abattage d'arbres de hautes tiges. Pour que celles-ci soient entérinées, nous devons réunir plus de mille signatures.

De même, conformément à la délibération de l'Assemblée des propriétaires, le boisement de la 7ème avenue a débuté. Ces travaux seront réalisés sur un programme de quatre ans. Les plantations d'arbres adultes permettent de compenser

le non-remplacement des arbres abattus dans les propriétés. Le lotissement du Lys-Chantilly est construit sur d'anciens marécages asséchés, notamment par la plantation d'arbres réalisée par les moines de l'abbaye de Royaumont. Sa déforestation entraînera inéluctablement la remontée de la nappe phréatique avec des conséquences prévisibles :

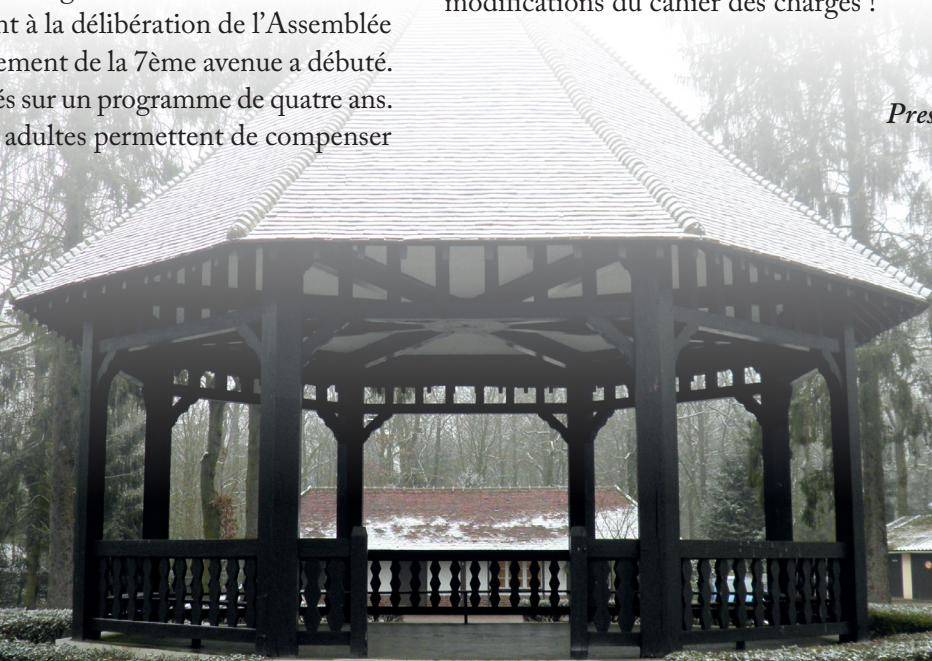
- sur nos propriétés (inondation des sous-sols, affaiblissement des fondations des ouvrages, terrain meuble...),
- sur notre environnement (proliférations des nuisibles, maladies des végétaux...).

La prévention des risques d'inondations et la remontée des nappes phréatiques est un enjeu majeur du XXI^{ème} siècle. Sur cette thématique, la préfecture de l'Oise est en cours d'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) par débordement des cours d'eau.

Il est dans l'intérêt général de mettre tout en œuvre pour la protection de notre domaine. La modification du cahier des charges et le programme de boisement sont un projet d'avenir essentiel pour les propriétés du Lys-Chantilly.

Témoignez votre mobilisation en retournant signées les modifications du cahier des charges !

Nicolas Moula
President de l'ASLC

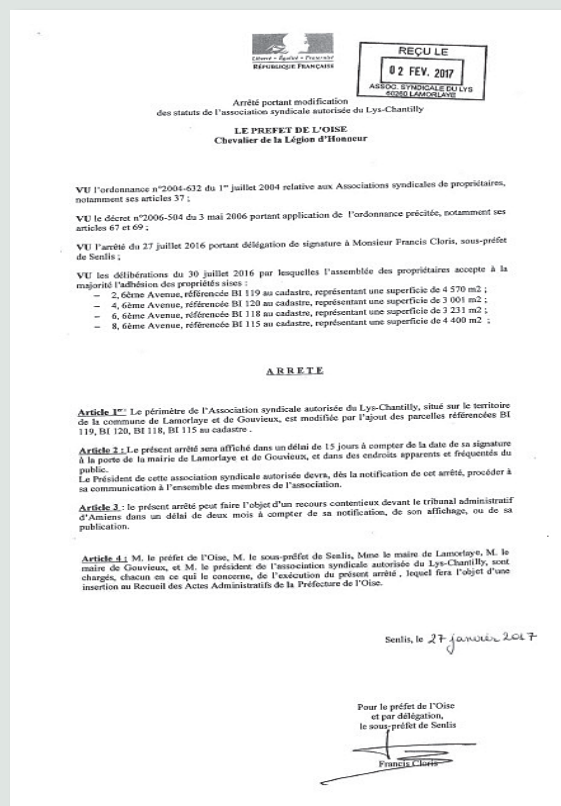


ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS 2016 ET GALETTE DES ROIS

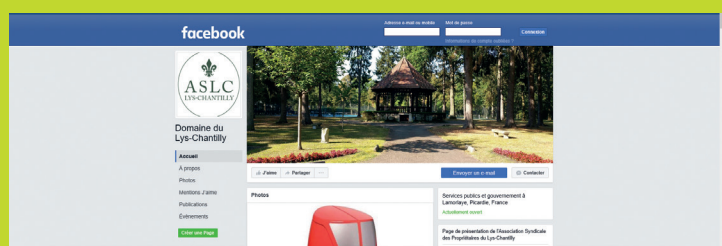
Le dimanche 15 janvier 2017, la réunion d'accueil des nouveaux arrivants 2016 au Lys-Chantilly s'est tenue dans la salle Simpson du golf. Ce moment de convivialité s'est poursuivi dans le restaurant du golf avec plus de 300 propriétaires. Ainsi les nouveaux arrivants et les propriétaires déjà résidents ont échangé autour de la galette des rois.



AUGMENTATION DU PÉRIMÈTRE DE L'ASA DU LYS-CHANTILLY (ASLC)



En 2016, le périmètre de l'association a augmenté de 15.202 m² par l'inclusion de quatre lots situés sur la ville de Lamorlaye. Vous trouverez ci-contre l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre. Ces nouvelles adhésions sont le témoignage de la valeur ajoutée et des services rendus par l'ASLC aux propriétés incluses dans son périmètre.



OUVERTURE D'UNE PAGE FACEBOOK: DOMAINE DU LYS-CHANTILLY

Une page Facebook « Domaine du Lys-Chantilly » est ouverte. Celle-ci vous permet d'être mieux informés des événements du domaine : travaux, réunions, événements climatiques, ... En vous abonnant à cette page, vous recevrez immédiatement les informations mises en ligne.

Cette page Facebook est complémentaire du site internet de l'ASLC :

www.lyschantilly.fr où vous trouverez des informations plus précises.

Ces outils sont au cœur de la communication de notre établissement.

POINT TRAVAUX

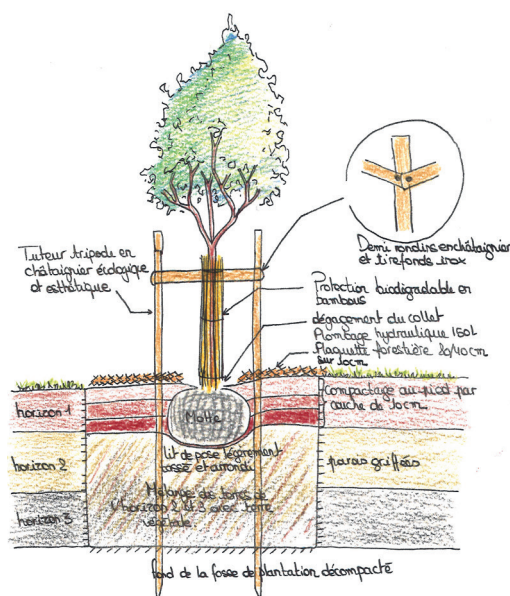
➔ GESTION FORESTIÈRE

Boisement de la 7^{ème} avenue

Un appel d'offre public de marché à procédure adaptée (MAPA) a été publié. Après l'analyse des offres par le maître d'ouvrage déléguée, la meilleure note a été attribuée à l'entreprise Maillard Paysage. Celle-ci a été retenue par la commission appel d'offre de l'ASLC.

Le marché de plantation commence dès cette année par le boisement de la première partie de la 7^{ème} avenue située entre l'avenue Charles de Gaulle et le rond-point de Diane. La totalité de l'avenue sera boisée sur 4 ans.

Comme cela a été fait pour la première partie, les riverains concernés par ces travaux seront informés au préalable et conviés si nécessaire à une réunion d'informations.



Programme pluriannuel d'élagage

Un appel d'offre public de marché à procédure adaptée (MAPA) a été publié. Après l'analyse des offres par le maître d'ouvrage délégué, la meilleure note a été attribuée à l'entreprise Belbeoc'h. Celle-ci a été retenue par la commission appel d'offre de l'ASLC.

Le marché d'élagage s'étale sur 4 ans et commence dès cette année par l'élagage des arbres de la Grande Avenue.

VOIRIES ET AMÉNAGEMENTS DES ACCOTEMENTS

Programme pluriannuel de réfection de voirie

Le tapis d'enrobé de la 15^{ème} avenue, du rond-point du Grand Cerf ainsi que de la 6^{ème} avenue prolongée a été refait par un procédé dit BB 0/6 (Béton Bitumeux). Ce choix technique permet de répondre aux objectifs fixés :

- rapidité de mise en œuvre pour occasionner le moins d'interruption de circulation
- augmentation de la longévité de la voie par suppression des phénomènes de faïençage
- Esthétique, le rendu général est très positif.

Bornes forestières et accotements

Dix bornes forestières ont été positionnées sur les accotements du domaine afin de les protéger des dégradations causées par les véhicules. Ces bornes faites sur mesure s'intègrent parfaitement dans notre environnement.

Lorsque vous croisez d'autres véhicules sur les voies du domaine, veillez à ne pas endommager les accotements des propriétés en essayant de ne pas rouler dessus.

L'ASLC a poursuivi la société KEOLIS dont certains bus ont endommagé les accotements du rond-point de l'Etoile et du rond-point de la Reine. L'assurance de l'entreprise Keolis a reconnu sa responsabilité et a remboursé la remise en état des accotements dégradés.

Eclairage public

Sept nouveaux candélabres ont été implantés sur les accotements de l'avenue de Viarmes (avenue départementale D909) situés sur la commune de Gouvieux.

L'implantation des neuf candélabres manquants sur les accotements de l'avenue de Boran est imminente.

Réfection de l'ensemble des planimètres

L'état général des planimètres du domaine se dégradant, le Conseil Syndical a décidé de les remplacer et d'en implanter trois supplémentaires : au rond-point des Marronniers, à l'entrée de l'avenue de Beaumont côté avenue de Gouvieux, et au rond-point de l'Abbaye.

L'implantation des trois nouveaux planimètres sur le domaine public de la ville de Lamorlaye a donné lieu à la signature d'une convention d'occupation du sol entre les deux établissements.

Un premier planimètre a été réalisé au rond-point de Condé afin de juger de sa qualité de fabrication et de son aspect général. Celui-ci répondant au cahier des charges fixé, l'ensemble des autres planimètres sera implanté très prochainement suivant une réalisation quasi-identique (amélioration de l'esthétique de la toiture).



RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

Fibre Optique

Réception des travaux de déploiement du réseau sur les accotements : si vous souhaitez que l'ASLC émette des réserves, écrivez avant le lundi 20 février au soir à contact@lyschantilly.fr en indiquant précisément l'adresse, les désordres constatés, avec si possible une photo (ou déposez vos commentaires à l'ASLC).

Commercialisation des abonnements et travaux de raccordement jusqu'aux maisons : pour votre sécurité, nous vous communiquons les noms et badges des 4 conseillers SFR susceptibles de vous contacter.



1 Kelly DOS SANTOS :
+33 6 42 96 71 46

2 Lucio MORALES : +33 7 84 07 73 19

3 David NGOR : +33 6 26 10 27 62

4 Remony KHIIMTTT (Chef d'équipe) : +33 6 19 61 33 22



En cas de difficulté, contactez le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (www.oise-thd.fr) au 0821 400 101, email : contact-smothd@oise.fr

Installations de réducteurs de pression d'eau

La station de pompage alimentant notre lotissement en eau potable est située à Boran-sur-Oise. Cette station fournit également l'eau aux villes de Lamorlaye, Gouvieux, Chantilly, Vineuil-Saint-Firmin. Les canalisations de notre domaine, situées en début de réseau, subissent des pressions d'eau très fortes, occasionnant de nombreuses fuites. Ainsi, l'entreprise SUEZ – concessionnaire du réseau – va effectuer la pose de réducteurs de pression d'eau sur la totalité du Lys-Chantilly.

Ces travaux, qui dureront 8 mois, sont pris en charge financièrement par la ville de Lamorlaye.

Vidéoprotection

L'installation de la vidéo protection a fait l'objet d'un appel d'offre. Le dossier pour la demande de démarrage des travaux a été déposé en préfecture. L'installation des caméras pourra débuter dès l'accord préfectoral obtenu.

Renforcement du réseau d'eau et d'incendie

Le SIPAREP (Syndicat Intercommunal Pour l'Amélioration et le Renforcement des installations d'Eau Potable) projette de renforcer le réseau d'eau potable et la défense incendie sur une partie de l'avenue Charles de Gaulle. Une nouvelle canalisation va être installée sous l'accotement entre les riverains du numéro 77 au numéro 93, ainsi qu'une nouvelle borne incendie.

Les travaux dureront 1 mois pour finir début du mois de Mars.

ASSAINISSEMENT : COLLECTIF VS AUTONOME ?

Les cabinets d'étude Amodiag Environnement et Verdi ont été missionnés par la commune de Lamorlaye pour effectuer une étude à la parcelle de chaque propriété du Lys-Chantilly. L'objectif de cette étude est de chiffrer le coût public et le coût privé entre les différents choix possibles d'assainissement.

L'ASLC vous remercie de faciliter l'accès à votre propriété aux cabinets d'étude afin d'obtenir un échantillon le plus large possible, aboutissant sur la plus grande représentativité des données.

A ce jour, les cabinets d'étude ont visité environ 50% des propriétés du domaine.

Chaque solution a un coût :

✓ En argent privé : la remise aux normes de votre assainissement dans le cas d'une solution autonome, ou le branchement de votre habitation au réseau dans le cas d'un assainissement collectif. Cette dépense

étant propre à chaque situation, c'est celle-ci que l'étude cherche à chiffrer.

✓ En argent public : la construction d'un réseau d'assainissement collectif, ou la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) chargé de contrôler les installations, d'informer et de conseiller les usagers.

La mairie de Lamorlaye s'est engagée à remettre à l'ASLC l'ensemble de l'étude à la fin de celle-ci. A ce jour, aucun document ne nous a été communiqué, aucun choix n'est fait. Nous vous communiquerons notre analyse du dossier dans la plus grande transparence.

L'objet de l'ASLC est de défendre au mieux l'intérêt général des propriétés incluses dans son périmètre.



SERVICES GÉNÉRAUX

Un meilleur fonctionnement de l'ASLC passe par une meilleure organisation de ses services. Cela nécessitait le remplacement du personnel administratif par des agents qualifiés, ainsi que la rénovation des bureaux. Ces nouveaux aménagements permettent plus d'efficacité dans le travail.

Nous encourageons les propriétaires à nous contacter de préférence par mail à contact@lyschantilly.fr. La visite dans les bureaux se fait, sauf cas d'urgence,

exclusivement sur rendez-vous afin de ne pas interrompre le travail du personnel.

L'ASLC a recours actuellement à quatre stagiaires. Ceux-ci fournissent leur aide sur la modification du cahier des charges. A la fin de cette période, deux autres stagiaires viendront réaliser deux nouveaux projets :

- un stage de 6 semaines afin d'accompagner l'ASLC dans la dématérialisation informatique requise par la Direction Générale des Finances Publiques. Le

planning final fixe au 1er juin 2017 l'aboutissement de ces travaux commencés en décembre 2015 ;

- un stage de 4 mois visant à mettre à jour le plan périmétral de l'ASA. Ainsi vous serez peut-être contacté prochainement. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.